

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2507

18 octobre 2011

SOMMAIRE

Alter Directors S.à r.l.	120313	KBC Participations Renta B	120328
Anton Capital Entertainment, S.C.A. ...	120322	LBP Luxco S.à r.l.	120309
Ares Finance 2 SA	120336	Le Comitium International S.A.	120333
Asia Real Estate Income Fund	120290	Luxfide S.à r.l.	120333
Association Luxembourgeoise d'Aide aux Enfants Cardiaques a.s.b.l.	120314	Parfid S.A.	120336
Atlantic Fund Services S.A.	120293	Summit Partners JMB S.à r.l.	120290
BRPTX S.à r.l.	120302	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	120302
Calidad S.A.	120321	TCP Publishing Holdco S.à r.l.	120302
C.D.A. Invest	120314	TE Holding S.à r.l.	120303
Colomis S.A.	120313	TE Holding S.à r.l.	120302
Contrabat S.A.	120310	TE Holding S.à r.l.	120303
CPI Asia Nippon Sarl	120304	The New Century Fund	120293
Credit Suisse Private Equity Platform Ma- nagement S.à r.l.	120331	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	120305
Dash'Wayne, association sans but lucratif	120331	Tomstone	120303
EPIC (Magistrate Finance) S.A.	120303	Tomstone	120304
Euro VI (BC) S.à r.l.	120290	TPG TM V, S.à r.l.	120304
Finest Burgundy S.à r.l.	120310	Triton III (Nimble) S.à r.l.	120292
Gaillon Blocker S.à r.l.	120308	Uplace International	120314
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR	120310	VICTAULIC International S.à r.l.	120308
Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.	120315	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	120308
GRP S.à r.l.	120332	Volga 2010 S.A.	120309
Intertravel Sarl	120332	Wegelin (Lux) Funds Sicav	120302
KBC Participations Bonds	120328	Wind Acquisition Holdings Finance II S.A.	120332
		Yarra s.à r.l.	120309
		Z CHP S.à r.l.	120309

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2011121590/10.

(110139835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Euro VI (BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.345.

I. L'adresse de Michael Kidd, Gérant B, a changé et est à présent au 44, Avenue Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1^{er} août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Référence de publication: 2011121884/16.

(110140151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Asia Real Estate Income Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 102.714.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of August.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé "Asia Real Estate Income Fund" (the "Company"), organised as a société anonyme, having its registered office at avenue Guillaume 9, L-1651 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg under number B 102.714 and incorporated pursuant to a deed dated 1 September 2004 drawn up by Maître Alphonse LENTZ, then notary residing at Remich, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 921 of 15 September 2004.

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on 13 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1612 of 1 July 2008.

The meeting begins at ten a.m. and elects Mr. Bodo Demisch, director, with professional address at 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, as chairman.

The chairman designates as secretary Pascale Fournelle, private employee, with professional address at 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Wolfgang Wentz, residing in Remich.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I. This General Meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting send to all shareholders on 29 July 2011 by registered mail.

The related copies of the said publications have been deposited on the desk of the bureau of the meeting.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies signed "ne varietur" will be registered with this deed.

III. It appears from the attendance list, that 296 431.294 shares without par value representing 82,80% of the share capital of the Company are present or represented in this extraordinary general meeting.

IV. The meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

V. The agenda of the meeting is the following:

1. Extension of the life of the Fund and subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation.
2. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was unanimously taken by the general meeting of the shareholders of the Company:

Sole resolution

The general meeting of the shareholders of the Company resolves to extend the life of the Fund for a new period up to 29 February 2012.

As a consequence article 3 of the Articles of Incorporation is amended and shall now read as follows:

" **Art. 3. Duration.** Subject to Article 5, Article 29 and Article 30, the Company was established for a limited duration of seven (7) years from the date of incorporation and will terminate on the 31st August 2011.

No later than the seventh anniversary of the date of incorporation of the Company, the Board will propose a resolution to the Shareholders to liquidate the Company or to agree to extend the term of the Company for duration of maximum three (3) years to be decided by the Shareholders. Such a resolution will require the votes of at least seventy-five percent (75%) of those Shareholders present or represented at a General Meeting and will be subject to a quorum requirement of fifty percent (50%) of the share capital being present or represented. If such quorum requirement is not met, a second General Meeting will be called which is not subject to any quorum requirements.

The life of the Fund has been extended for a new period up to 29 February 2012 by an extraordinary general meeting of shareholders of 16 August 2011."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred (1,500.-) Euro. Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed at ten thirty a.m.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française:

L'an deux mille onze, le seize août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé «Asia Real Estate Income Fund» (la «Société»), organisée sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social à avenue Guillaume 9, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 102.714 et constituée en vertu d'un acte du 1^{er} septembre 2004 dressé par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 921 du 15 septembre 2004.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1612 du 1^{er} juillet 2008.

L'assemblée débute à dix heures et élit Monsieur Bodo Demisch, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg comme président.

Le président désigne comme secrétaire Pascale Fournelle, employée privée, avec adresse professionnelle au 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Wolfgang Wentte, demeurant à Munich.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des lettres recommandées envoyées à tous les actionnaires le 29 juillet 2011.

Les copies de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent chacun sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations signées «ne varietur», seront enregistrées avec cet acte.

III. Il ressort de la liste de présence que 296 431.294 actions sans mention de valeur nominale représentant 82,80% du capital social de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. De la sorte, l'assemblée est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Extension de la durée du Fonds et modification subséquente de l'article 3 des statuts.
2. Divers.

Après délibération, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité par l'assemblée générale des actionnaires de la Société:

Unique résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide d'étendre la durée du Fonds pour une nouvelle période jusqu'au 29 février 2012. En conséquence l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Durée.** Sous réserve de l'Article 5, de l'Article 29 et de l'Article 30, la Société a été constituée pour une durée limitée de sept (7) années à partir de la date de constitution et qui se terminera le 31 août 2011.

Le Conseil, au plus tard au septième anniversaire de la date de constitution de la Société, proposera une résolution aux Actionnaires pour liquider la Société ou consentir à entendre le terme de la Société pour une durée de maximum trois (3) ans qui devra être décidée par les Actionnaires. Une telle résolution requerra les votes d'au moins soixante-quinze pour cent (75%) des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale et sera soumis à une condition de quorum de cinquante pour cent (50%) du Capital présent ou représenté. Si une telle condition de quorum n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale, qui ne sera soumise à aucune condition de quorum, sera convoquée.

La durée du Fonds a été étendue pour une nouvelle période jusqu'au 29 février 2012 par une décision d'une assemblée générale extraordinaire du 16 août 2011.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué à environ mille cinq cents (1.500.-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à dix heures trente.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Demisch, P. Fournelle, W. Wenté et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 août 2011. LAC/2011/37282. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011120909/123.

(110139265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Triton III (Nimble) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 27 mai 2011.

Référence de publication: 2011121591/10.

(110139957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

The New Century Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.235.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 15 juillet 2011:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- de nommer, pour une nouvelle période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012, les Administrateurs suivants:

- * Monsieur Serge KRANCENBLUM, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- * Monsieur Charles SCHLESSER, Administrateur
- * Monsieur Franz BONDY, Administrateur

- de nommer DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2012.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, Services Généraux de Gestion S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Administrateurs

- Monsieur Serge KRANCENBLUM, Services Généraux de Gestion S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Charles SCHLESSER, Services Généraux de Gestion S.A., 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg
- Monsieur Franz BONDY, Etraph Management S.a.r.l., 6 Place de Nancy, L-2212 Luxembourg

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf, L - 2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2011126083/29.

(110144900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Atlantic Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.891.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of the month of July,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Atlantic Fund Services Sp. z o.o., a company organised under the laws of Poland, having its registered office at Ul. Cybernetyki no. 21, O2-677, Warsaw, Poland, registered under the REGON number 011234672, represented by Me Laetitia Chaniol, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11 July 2011.

The proxy given, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of "ATLANTIC FUND SERVICES S.A." (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an undetermined duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 3. The Company's object is the carrying out, under any form, of the activities of a registrar agent within the scope of article 25 of the law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended, (the "1993 Law"), the activities of a corporate domiciliation agent within the scope of article 28-9 of the 1993 Law, the activities of a client communication agent within the scope of article 29-1 of the 1993 Law, the activities of a financial sector administrative agent within the scope of article

29-2 of the 1993 Law and the activities of a professional providing company formation and management services within the scope of article 28-10 of the 1993 Law.

In general, the Company may further take any measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects or which are related directly or indirectly to its purpose as far as these measures and transactions comply with the 1993 Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors. If permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors may transfer the registered office of the Company to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The issued capital is set at three hundred thousand euro (EUR 300,000.-), consisting of three thousand (3,000) registered shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each fully paid up.

A register of shareholder(s) shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, such shareholder's residence or elected domicile, the number of shares held by such shareholder, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 6. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article twenty-two hereof.

Art. 7. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting. In these Articles of Incorporation, as long as the Company has only one shareholder, any reference to decisions taken, or powers exercised, by the general meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the sole shareholder. The decisions taken by the sole shareholder are documented by way of minutes.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the fifteenth day of the month of May at 10:00 a.m., Luxembourg time and for the first time on 15 May 2012. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 9. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as such shareholder's proxy in writing, whether by letter, by telefax, by email or by any other electronic means permitting the identification of the sender.

Any shareholder may participate in a general meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the shareholders have not taken part in the vote or have abstained or have returned a blank or invalid vote.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 10. Shareholders will meet upon call by the board of directors, in the forms provided by law.

If, however, all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders. They shall be reeligible.

In the event of vacancy in the office of a director appointed by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors so appointed may meet and may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

Art. 12. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vicechairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in the chairman's absence the shareholders or the board of directors may appoint another director, and in respect of shareholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall delegate the power to conduct the daily management and affairs of the Company to at least two persons approved by the regulatory authority in Luxembourg, without prejudice to the power of the board of directors to also appoint officers and agents of the Company under article 14 of the Articles of Incorporation.

The board of directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager and a chief executive officer, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of directors. Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the board of directors.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the oral consent or the consent in writing, whether by letter, by telefax, by email or by other electronic means, of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable or telegram or telex another director as his proxy. A director may participate at any meeting of the board of directors by video conference or any other means of telecommunication permitting the identification of such director. Such means must allow the director to participate effectively at such meeting of the board of directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

Meetings of the board of directors may be held in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The directors, acting unanimously by circular resolution, may express their consent on one or several separate instruments in writing, whether by letter, by telefax, by email or by other electronic means, confirmed in writing which shall together constitute appropriate minutes evidencing such decision.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in the chairman's absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary or by any director.

Art. 14. The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or in accordance with the provisions of Article twelve hereinabove. The board of directors shall have power to determine the corporate policy and the course and conduct of the management and business affairs of the Company. Directors may not, however, bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the board of directors.

The board of directors may also delegate its powers to conduct the affairs of the Company in furtherance of the corporate policy and purpose to officers of the Company or to agents of the Company.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Forum (OFI), LLC, a Delaware limited liability company, Atlantic Fund Services Sp. z o.o., a company organized in Poland, and any subsidiary or affiliate of any of the foregoing, or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of directors in its discretion, unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 16. The Company shall indemnify any director or officer, and such director's or officer's heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by such director or officer in connection with any action, suit or proceeding to which such director or officer may be made a party by reason of such director or officer being or having been a director or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which such director or officer is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which such director or officer shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such director or officer may be entitled.

Art. 17. The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company, or by the signature of any duly authorised officer(s) of the Company or by the individual signature of any person to whom authority has been delegated by the board of directors of the Company.

Art. 18. The audit of the annual accounting documents of the Company shall be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The approved statutory auditor shall be appointed by the board of directors of the Company and shall remain in office until its successor is designated.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year, and shall terminate on December 31 of the same year, save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on December 31, 2011.

Art. 20. From the annual net profit of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent. (10 %) of the capital of the Company as stated in Article five hereof or as increased or reduced from time to time as provided in Article six hereof.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may alone declare dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

Interim dividends may be declared and paid by the board of directors of the Company subject to observing the terms and conditions provided for by law.

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 23. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and the 1993 Law.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid up the following shares:

Shareholder	Subscribed Capital	Number of Shares
Atlantic Fund Services Sp. z o.o.	EUR 300,000	3,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever shall be borne by the Company and amount to EUR 2,000.-.

Statements

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named person representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having verified that it was regularly constituted, the meeting took the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2012:

- 1) Mr. John Keffer, born on July 15, 1942 at Trenton, New Jersey, USA, professionally residing at 3 Canal Plaza Suite 600, Portland 041014080, Maine, USA;
- 2) Mr. Michael Vareika, born on May 24, 1960, at Etterbeek, Belgium, professionally residing at 8, rue Killebiërg, L-5762 Hassel, Grand Duchy of Luxembourg;
- 3) Mr. Roman Lewszyk, born on August 5, 1958 at Zabrze, Poland, professionally residing at Ul. Cybernetyki no.21, 02-677, Warsaw, Poland.

Second resolution

The following has been appointed approved statutory auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting to be held in 2012:

Deloitte S.A., 560, rue Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt et unième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Atlantic Fund Services Sp. z o.o., une société de droit polonais ayant son siège social au Ul. Cybernetyki no.21, 02-677, Varsovie, Pologne, enregistrée sous le numéro REGON 011234672 représentée par Me Laetitia Chaniol, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 11 juillet 2011.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec-celui à la formalité de l'enregistrement.

Le même comparant, ès qualité, a demandé au notaire d'acter les statuts d'une société anonyme comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de "ATLANTIC FUND SERVICES S.A." (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification de Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'Article vingt-deux ci-après.

Art. 3. L'objet de la Société est de poursuivre toutes les activités, sous toute forme que ce soit, d'un agent teneur de registre suivant les dispositions de l'article 25 de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée (la "Loi

de 1993”), d’un domiciliataire de sociétés suivant l’article 28-9 de la Loi de 1993, d’un agent de communication à la clientèle suivant l’article 29-1 de la Loi de 1993, d’un agent administratif du secteur financier suivant l’article 29-2 de la Loi de 1993, ainsi que les activités d’un professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés suivant l’article 28-10 de la Loi de 1993.

D’une manière générale, la Société peut de plus prendre toutes mesures et effectuer toute opération ou transaction qu’elle considère nécessaire ou utile pour l’accomplissement et le développement de ses objets sociaux, ou en relation directe ou indirecte avec son objet social dans la mesure où les mesures et transactions décrites ci-dessus restent compatibles avec la Loi de 1993.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du conseil d’administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger. Dans la mesure permise par la loi luxembourgeoise et les règlements, le conseil d’administration peut transférer le siège social de la Société dans une autre commune du Grand Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d’administration estimerait que des événements extraordinaires d’ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l’activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l’étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l’étranger jusqu’à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n’aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000) représenté par trois mille (3.000) actions avec une valeur au pair de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement libérées.

Un registre d(es) actionnaire(s) sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d’actions qu’il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts.

Le transfert d’une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter, en guise de preuve du transfert, d’autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 6. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents Statuts, telles qu’établies à l’Article vingt-deux des présentes.

Art. 7. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l’ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société.

Dans l’hypothèse d’un associé unique, l’associé unique aura tous les pouvoirs conférés à l’assemblée générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l’assemblée générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l’associé unique tant que la Société n’a qu’un associé unique. Les décisions prises par l’associé unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Art. 8. L’assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg qui sera fixé dans l’avis de convocation, le 15^{ème} jour du mois de mai à 10.00 heures (heure de Luxembourg) et pour la première fois le 15 mai 2012. Si ce jour n’est pas un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l’assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour bancaire ouvrable suivant à Luxembourg. L’assemblée générale annuelle pourra se tenir à l’étranger si le conseil d’administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n’en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Un actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, courriel ou tout autre moyen électronique permettant l’identification de l’expéditeur, une autre personne comme mandataire.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l’assemblée générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l’assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) tout personne participant à la réunion de l’assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l’assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l’assemblée générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Dans la mesure où il n’en est pas autrement disposé par la loi, les décisions de l’assemblée des actionnaires sont prises à la majorité voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix attachées aux actions pour lesquelles les actionnaires n’ont pas pris part au vote ou se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée générale.

Art. 10. Les actionnaires seront convoqués par le conseil d'administration dans les formes requises par la loi.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils affirment avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis ou publication préalables.

Art. 11. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins lesquels n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par une assemblée générale pour une période se terminant à la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires. Ils sont rééligibles.

Au cas où le poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant à la suite de décès, de démission, de révocation ou autrement, les administrateurs restants ainsi nommés pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Art. 12. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité un autre administrateur et pour les assemblées générales des actionnaires toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration déléguera la gestion journalière et les affaires de la Société à deux personnes au moins approuvées par l'autorité de surveillance à Luxembourg, sous réserve du pouvoir du conseil d'administration de nommer également des agents ou fondés de pouvoir de la Société conformément à l'article 14 des présents Statuts.

Le conseil d'administration nommera, s'il y a lieu, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un administrateur-délégué, un ou plusieurs secrétaires, éventuellement des directeurs généraux-adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le conseil d'administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment oral ou écrit, soit en original, soit par téléfax, courriel ou tout autre moyen électronique de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur pourra participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant son identification. De tels moyens doivent permettre à l'administrateur de participer de manière effective à la réunion du conseil d'administration. La réunion doit être continuellement retransmise.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si au moins la moitié des administrateurs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Les réunions du conseil d'administration pourront être tenues au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs.

Le conseil d'administration, à l'unanimité, pourra prendre des résolutions par voie de circulaire, en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, soit en original, soit par téléfax, courriel ou tout autre moyen à confirmer par écrit, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou l'administrateur qui aura assumé la présidence en l'absence du président.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire ou par tout administrateur.

Art. 14. Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées ou conformément aux dispositions de l'Article douze ci-dessus. Le conseil d'administration aura le pouvoir

de déterminer la politique sociale de la Société ainsi que le cours et la conduite de l'administration et des opérations de la Société. Les administrateurs ne pourront cependant pas engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra aussi déléguer ses pouvoirs relatifs à la conduite des affaires de la Société en vue de l'accomplissement de la politique sociale et de l'objet social à des agents ou fondés de pouvoir de la Société.

Art. 15. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires. Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Forum (OFI), LLC, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Delaware, Atlantic Fund Services Sp. z o.o., une société de droit polonais et toute société filiale ou affiliée ou toute autre société ou entité déterminée par le conseil d'administration, à sa discrétion, à moins que cet "intérêt personnel" soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

Art. 16. La Société indemnisera tout administrateur ou fondé de pouvoir, ainsi que les héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de tout administrateur ou fondé de pouvoir, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour grave négligence ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.

Art. 17. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par la signature de tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration de la Société.

Art. 18. La révision des documents comptables annuels de la Société sera confiée à un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera nommé par le conseil d'administration de la Société et pourra rester en fonction jusqu'à ce que son successeur soit désigné.

Art. 19. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 20. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5 %) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social tel que prévu à l'Article cinq ci-dessus ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit comme en dispose l'Article six des présents Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire du solde du bénéfice net annuel et décidera seule de la répartition des dividendes lorsqu'elle le jugera conforme à l'objet et aux buts de la Société.

Les dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le conseil d'administration de la Société, sous réserve des exigences légales.

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant de la liquidation, qui déterminera leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 22. Les présents Statuts pourront, de temps en temps, être modifiés par une assemblée des actionnaires, soumise aux conditions de quorum et de vote requises par les lois luxembourgeoises.

Art. 23. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi de 1993.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant ainsi été rédigés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement payé les actions suivantes:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre d'actions
Atlantic Fund Services Sp. z o.o.	300.000 EUR	3.000

Preuve des paiements a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, seront à la charge de la Société et s'élèvent à EUR 2.000,

Déclarations

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

La personne nommée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquée, procède immédiatement à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire. Ayant vérifié qu'elle est régulièrement constituée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2012:

- 1) Monsieur John Keffer, né le 15 juillet 1942 à Trenton, New Jersey, USA, résidant professionnellement à 3 Canal Plaza, Suite 600, Portland 04101-4080, Maine, USA;
- 2) Monsieur Michael Vareika, né le 24 mai 1960 à Etterbeek, Belgique, résidant professionnellement à 8, rue Killebiere, L-5762 Hassel, Grand-Duché de Luxembourg; et
- 3) Monsieur Roman Lewszyk, né le 5 août 1958 à Zabrze, Pologne, résidant professionnellement à Ul Cybernetyki no. 21, 02-677, Varsovie, Pologne.

Deuxième résolution

Le suivant a été attiré réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une période prenant fin à la date à laquelle l'assemblée générale annuelle doit être tenue en 2012:

Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 20, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare, par les présentes, que sur demande de la personne ci-dessus comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi de la traduction française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, lesdites parties comparantes ont signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. CHANIOL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34274. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116992/460.

(110134537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

BRPTX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 94.404.

—
EXTRAIT

Le gérant de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

Monsieur David Harvey ayant pour adresse professionnelle le 174, Route de Longwy, à L-1940 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRPTX Sàrl
Christophe Gammal
Manager

Référence de publication: 2011121625/15.

(110138253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 873.375,00.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121595/11.

(110139519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

TCP Publishing Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 155.441.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121597/10.

(110139725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 9.169.821.523,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011121599/11.

(110139499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Wegelin (Lux) Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Atrium Business Park, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 131.432.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le 26 août 2011 à 14.00 heures

- L'Assemblée approuve la ré-élection comme Administrateurs de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012 de:

- * Monsieur Magne Orgland, 17, Bohl, CH-9004 St Gallen;
- * Monsieur Jacques Elvinger, 2 place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- * Monsieur Sandro Bund, Pelargonienweg 4a, D-81377 München;
- * Monsieur Antonio Thomas, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange;
- * Monsieur Hartmut Alexander Birkner, Landstrasse 96, 9495 Triesen, Lichtenstein.

- L'Assemblée approuve l'élection de Monsieur Reto Sonderegger, 17, Bohl, CH-9004 St Gallen, comme Administrateur de la Sicav jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

- L'Assemblée approuve la ré-élection de Deloitte S.A. 560 rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, comme "Réviseur d'Entreprises Agréé", jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour le compte de Wegelin (Lux) Funds SICAV
Citibank International plc (Luxembourg Branch)
Signature

Référence de publication: 2011125747/22.

(110144209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.969.821.523,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011121600/11.

(110139500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

TE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.844.821.523,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 149.867.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2011.

Référence de publication: 2011121601/11.

(110139501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Tomstone, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 123.147.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un administrateur

Référence de publication: 2011121605/11.

(110139810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

EPIC (Magistrate Finance) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 102.781.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration avec effet au 23 août 2011; et

- nomination en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, Madame Florence Rao, né le 02 Octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011122194/21.

(110139607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Tomstone, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.147.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2011121606/11.

(110139811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

TPG TM V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.963,75.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121607/11.

(110139523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

CPI Asia Nippon Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.143.

EXTRAIT

Sont à noter les changements suivants quant aux adresses professionnelles des gérants et de l'associé:

Gérants:

- John Cassin

44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg

L-1855 Luxembourg

- Fess Wofse

9 West 57th Street

New York, NY 10019

Etats-Unis d'Amérique

Associé:

- CPI Asia Investment Holdings S. à r.l.

44, Avenue J.F. Kennedy, Kirchberg

L-1855 Luxembourg

Luxembourg, le 29 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011122643/25.

(110139818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Tiger Holding Five Parent S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, incorporated by deed enacted on January 7, 2008, amended for the last time by deed enacted on February 23, 2011, inscribed in the Trade Register of Luxembourg under the number R.C.S. B 136.048.

The meeting is opened at 2:30 pm and presided by Mrs Sévrine Silvestro, "avocat à la Cour", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, in the chair.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs. Véronique Petit, "employée privée", residing at L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

The chairman requests the notary to record that:

I. - The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II. - As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Decrease the Company's share capital by an amount of 646,609.95 USD (six hundred forty six thousand six hundred nine United States Dollars and ninety five cents) in order to lower it from its present amount of 1,732,879.75 USD (one million seven hundred thirty two thousand eight hundred seventy nine United States Dollars and seventy five cents) down to 1,086,269.80 USD (one million eighty six thousand two hundred sixty nine United States Dollars and eighty cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of 18,474.57 (eighteen thousand four hundred seventy four point fifty seven shares) of class D, E and G of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each.

2. Amendment of articles 8.1 of the articles of association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution:

The meeting decides to decrease the corporate capital by an amount of 646,609.95 USD (six hundred forty six thousand six hundred nine United States Dollars and ninety five cents) in order to lower it from its present amount of 1,732,879.75 USD (one million seven hundred thirty two thousand eight hundred seventy nine United States Dollars and seventy five cents) down to 1,086,269.80 USD (one million eighty six thousand two hundred sixty nine United States Dollars and eighty cents) by way of reimbursement to the shareholders and by cancellation of 18,474.57 (eighteen thousand four hundred seventy four point fifty seven shares) of class D, E and G of 35.- USD (thirty five United States Dollars) each, as follows:

Shareholder Name	Shares D to be decreased	Value of shares to be decreased - USD -
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	7.266,16	254.315,60
Scott Schleifer	157,41	5.509,35
Total	7.423,57	259.824,95

Shareholder Name	Shares E to be decreased	Value of shares to be decreased - USD -
------------------	--------------------------------	--

Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	3.469,00	121.415,00
Lee Fixel	28,00	980,00
Scott Schleifer	77,00	2.695,00
Feroz Dewan	77,00	2.695,00
Total	<u>3.651,00</u>	<u>127.785,00</u>

Shareholder Name	Shares G to be decreased	Value of shares to be allocated - USD -
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	7.400,00	259.000,00
Total	<u>7.400,00</u>	<u>259.000,00</u>

The shareholders declare having received payment of 646,609.95 USD (six hundred forty six thousand six hundred nine United States Dollars and ninety five cents).

Second resolution:

The meeting decides to amend articles 8.1 of the articles of association as follows:

" **8.1.** The Company's capital will be divided into redeemable shares of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each, which may be divided in different distinct classes, constituted because of each specific investment of the Company, each class being able to be entirely redeemed by the Company.

The Company's capital is set at 1,086,269.80 USD (one million eighty six thousand two hundred sixty nine United States Dollars and eighty cents) represented by 3,634 (three thousand six hundred thirty four) redeemable shares of class B, 3,818 (three thousand eight hundred eighteen) redeemable shares of class C, 1,303 (one thousand three hundred three) redeemable shares of class F, 1,410 (one thousand four hundred ten) redeemable shares of class H, 1,301.15 (one thousand three hundred one point fifteen) redeemable shares of class I, 16.415,23 (sixteen thousand four hundred fifteen point twenty three) redeemable shares of class J, 571,43 (five hundred seventy one point forty three) redeemable shares of class K and 2,583.47 (two thousand five hundred eighty three point forty seven) redeemable shares of class L, of 35.- USD (thirty-five United States Dollars) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 3 pm.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Tiger Holding Five Parent S.à. r.l.", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu le 7 janvier 2008, les statuts ayant été modifiés pour la dernière fois le 23 février 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 136.048.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures et présidée par Maître Sévrine Silvestro, Avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Véronique Petit, employée privée, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. - Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. - Il appert de la liste de présence que les toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Diminution du capital social à concurrence d'un montant de 646.609,95 USD (six cent quarante-six mille six cent neuf Dollars US et quatre-vingt-quinze cents) pour le porter de son montant actuel de 1.732.879,75 USD (un million sept cent trente-deux mille huit cent soixante-dix-neuf Dollars US et soixante-quinze cents) à 1.086.269,80 USD (un million quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars US et quatre-vingts cents) par voie de remboursement aux associés et par l'annulation de 18.474,57 (dix-huit mille quatre cent soixante-quatorze virgule cinquante-sept) parts sociales de classes D, E et G d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune.

2. Modification des articles 8.1 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de diminuer le capital social à concurrence d'un montant de 646.609,95 USD (six cent quarante-six mille six cent neuf Dollars US et quatre-vingt-quinze cents) pour le porter de son montant actuel de 1.732.879,75 USD (un million sept cent trente-deux mille huit cent soixante-dix-neuf Dollars US et soixante-quinze cents) à 1.086.269,80 USD (un million quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars US et quatre-vingts cents) par l'annulation de 18.474,57 (dix-huit mille quatre cent soixante-quatorze virgule cinquante-sept) parts sociales de classes D, E et G d'une valeur nominale de 35,- USD (trente cinq Dollars US) chacune, comme suit:

Nom de l'associé	Parts sociales D à diminuer	Valeur des parts sociales à diminuer - USD -
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	7.266,16	254.315,60
Scott Schleifer	157,41	5.509,35
Total	7.423,57	259.824,95

Nom de l'associé	Parts sociales E à diminuer	Valeur des parts sociales à diminuer - USD -
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	3.469,00	121.415,00
Lee Fixel	28,00	980,00
Scott Schleifer	77,00	2.695,00
Feroz Dewan	77,00	2.695,00
Total	3.651,00	127.785,00

Nom de l'associé	Parts sociales G à diminuer	Valeur des parts sociales à diminuer - USD -
Tiger Global Private Investment Partners V, L.P. (Tiger Global PIP V, L.P.)	7.400,00	259.000,00
Total	7.400,00	259.000,00

Les associés déclarent avoir reçu le paiement de 646.609,95 USD (six cent quarante-six mille six cent neuf Dollars US et quatre-vingt-quinze cents).

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 8.1 des statuts comme suit:

« **8.1.** Le capital social est divisé en parts sociales rachetables de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune, pouvant être divisées en différentes classes, constituées pour chaque investissement spécifique de la Société, chaque classe pouvant être rachetée par la Société.

Le capital social est fixé à 1.086.269,80 USD (un million quatre-vingt-six mille deux cent soixante-neuf Dollars US et quatre-vingts cents) représenté par 3.634 (trois mille six cent trente-quatre) parts sociales rachetables de classe B, 3.818 (trois mille huit cent dix-huit) parts sociales rachetables de classe C, 1.303 (mille trois cent trois) parts sociales rachetables de classe F, 1.410 (mille quatre cent dix) parts sociales rachetables de classe H, 1.301,15 (mille trois cent un virgule quinze) parts sociales rachetables de classe I, 16.415,23 (seize mille quatre cent quinze virgule vingt-trois) parts sociales rachetables de classe J, 571,43 (cinq cent soixante et onze virgule quarante-trois) parts sociales rachetables de classe K and 2.583,47 (deux mille cinq cent quatre-vingt-trois virgule quarante-sept) parts sociales rachetables de classe L, de 35,- USD (trente-cinq dollars US) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.30 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. SILVESTRO, V. PETIT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. Relation LAC/2011/34429. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011119597/172.

(110137403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 août 2011.

Gaillon Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.032.

1. Le siège social des associés suivants:

PAI Europe V - 1 FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S.

PAI Europe V - 2 FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S.

PAI Europe V - 3 FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S.

PAI Europe V - B FCPR, représenté par PAI Partners S.A.S.

a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France

2. L'adresse des gérants Patrick Mouterde et Fabrice Fouletier a changé et se trouve à présent au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121909/18.

(110140192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121610/10.

(110139490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.506.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121611/10.

(110139771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Volga 2010 S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 140.042.

—
Décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 août 2011

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 août 2011 que:

Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg et enregistrée sous le numéro B-65.477, en tant que Réviseur d'entreprises est renouvelé pour une nouvelle année en vue d'auditer les comptes annuels 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121612/14.

(110139646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

LBP Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 120.195.

—
EXTRAIT

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 12. August 2011 ist Herr Ralph Kürschner, geboren am 19.03.1961 in Wuppertal, Deutschland mit Wirkung ab dem 15. August 2011 nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 15. August 2011 wie folgt zusammen:

Categorie A Geschäftsführer:

Rodolpho Amboss

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24. August 2011.

LBP Luxco Sàrl

Corine Frerot

Référence de publication: 2011122146/20.

(110139302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Yarra s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 14, Duerfstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.635.

—
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121614/10.

(110139510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Z CHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 142.286.

—
Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés, et remplacent les comptes annuels au 31 décembre 2008 précédemment déposés au Registre de Commerce et des Sociétés en date du 30 novembre 2010 sous la référence L100182193.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TCG Gestion SARL
Manager
Signatures

Référence de publication: 2011121615/14.

(110139723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Contrabat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.887.

—
Par la présente, nous vous présentons notre démission, avec effet immédiat, du mandat de Commissaire aux Comptes de la société CONTRABAT S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 65887.

Pétange, le 1^{er} janvier 2011.

Daniel SCHULTZ

Gérant

Référence de publication: 2011121617/12.

(110137735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

—
1. Par résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 juin 2011 les associés ont pris la décision suivante:

- Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé Ernst & Young ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, avec effet immédiat pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. Jonas Berg et David Neil, Gérants, ont leur adresse professionnelle au 16 Jakobsbergsgatan, 11144 Stockholm, Suède.

3. Carl-Henrik Roselius, Gérant, a son adresse professionnelle au 36 D Merimiehenkatu, 00150 Helsinki, Finlande.

4. Robert Brimeyer, Gérant, a désormais son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2011.

Référence de publication: 2011121911/18.

(110140316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

Finest Burgundy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 163.117.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-trois août.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Romain FEUGUEUR-ROTGES, Administrateur de société, né le 05 avril 1978 à Paris (XIV^{ème}), demeurant à 6 rue Abbé Welter, L-9690 Watrange.

Ici représenté par Madame Peggy SIMON, employé privé, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale – Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "FINEST BURGUNDY S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société pourra faire le négoce de vins, et toutes prestations de services y afférents, la distribution ainsi que l'import export de vins et la représentation de domaines viticoles.

La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, marques et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout associé tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste au cours des six premiers mois de l'année sociale en cours, avec effet au premier janvier de l'année sociale suivante. Le ou les associés restants auront un droit de préférence sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du dernier bilan social serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Le même agrément unanime de tous les associés est requis lorsque les parts sont transmises pour cause de mort soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

En cas de décès d'un associé, les associés survivants jouissent dans tous les cas d'un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé décédé; dans ce cas, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 13. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés et pris parmi eux ou en dehors d'eux.

En cas de pluralité des gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants. La durée des fonctions du gérant n'est pas limitée.

L'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions.

Les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission, ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers ou ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 20. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 23. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

120313

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Monsieur Romain FEUGUEUR-ROTGES, pré désigné et représenté comme dit ci-avant, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500, EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents Euros (€ 900.-).

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8080 BERTRANGE, 57 route de Longwy.
- 2.- Monsieur FEUGUEUR-ROTGES Romain, pré qualifié, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 4.- La société a pour activité le négoce de vins.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 août 2011. Relation: ECH/2011/1390. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121031/153.

(110139007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Alter Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 113.133.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121664/9.

(110139029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Colomis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.989.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121678/11.

(110138928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Association Luxembourgeoise d'Aide aux Enfants Cardiaques a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6982 Oberanven, 17, Wakelter.
R.C.S. Luxembourg F 1.608.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 09.06.2011

Modification du siège de l'association

Art. 1^{er}. Des statuts de l'ALAEC. Le conseil d'administration a décidé à l'unanimité et en conformité avec les statuts de transférer le siège de l'association luxembourgeoise d'aide aux enfants cardiaques à l'adresse, 6, rue Joseph Massarette L-2137 Luxembourg

Référence de publication: 2011121618/12.

(110138760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

C.D.A. Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 73.455.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration tenu en date du 17 décembre 2010

2^{ème} Résolution:

Suite à la démission d'EURCO S.A., administrateur, le Conseil décide de coopter comme nouvel administrateur la société ALTERISK Luxembourg S.A., représentée par Monsieur Nicolas LEONARD, demeurant professionnellement au 6B Route de Trèves à L-2633 Senningerberg.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2011.

Pour CDA INVEST

Signature

Référence de publication: 2011121626/15.

(110138322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Uplace International, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 123.123.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 15 juin 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas procéder au renouvellement du mandat de commissaire de la société HRT Révision S.A., et de nommer en remplacement la société A3T S.A. ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en tant que nouveau Commissaire aux comptes de la Société. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Monsieur Christophe Blondeau et Monsieur Romain Thillens en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2011.

L'Assemblée Générale décide de nommer Madame Ann De Kelder, née à Leuven, le 08 juillet 1966, demeurant professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la société avec effet au 1^{er} septembre 2011. Son mandat viendra à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs, Monsieur Bart Verhaeghe (Président du Conseil) et Monsieur Luc Verelst jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant pour ordre du jour l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2016. De plus l'assemblée prend acte de l'adresse de Monsieur Luc Verelst qui demeure professionnellement au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2011.

Pour UPLACE INTERNATIONAL

Référence de publication: 2011126096/27.

(110145113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.089.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven on the seventeenth of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., a limited company duly incorporated and validly existing under the Cayman Islands laws, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands, under corporate number MC 238484,

here represented by Ms. Rachel Uhl, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on August 12, 2011.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 13 the exceptional rules applying to one shareholder companies.

Art. 2. Corporate purpose. The corporate purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures. In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital of the Company amounts to twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

Upon the appointment of any manager, other than a sole manager, that manager shall be designated by the shareholder(s) as a category A manager or a category B manager.

If at a time when there is a sole manager, a further manager is appointed, the shareholder(s) shall, at a such time, in addition to designating the new managers as category A manager or category B manager, also designate the existing manager, to the extend not already categorised, as a category A manager or a category B manager.

The manager(s) need(s) not to be shareholder(s). The manager(s) is/are appointed and may be dismissed ad nutum by the shareholder(s) of the Company.

7.2 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its manager, and in case of plurality of managers, by the joint signature of a manager of category A and a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine these agents' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of their agency.

7.3 Powers

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.4 Procedures

The board of managers can discuss or act validly only if at least a majority of managers of category A and managers of category B is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting; such majority shall include the vote of at least one category A manager and the vote of at least one category B manager. The managers shall designate among them a Chairman at the beginning of each board meeting. The Chairman has the casting vote in the event of a tied vote.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing either in writing or by fax or e-mail another manager of the same category as proxy. Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 30th day of the month of April at 10 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the 1st of January of each year and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet and profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends, including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expenses.

The amount to be distributed may not exceed total profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., aforementioned, declared to subscribe the entire share capital represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1 each).

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at EUR 2,000.-.

Resolution of the sole shareholder

1. The Company will be managed by the following managers:

Category A manager:

- Mr. Dana Coffield, President and Chief Executive Officer, born on April 19, 1958, in New York, U.S.A. and residing professionally at 300, 625 - 11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada.

Category B managers:

- Mr. Martinus C.J. Weijermans, Deputy Managing Director, born on August 26, 1970, in s'-Gravenhage, The Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr. Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958, in Schiedam, The Netherlands and residing professionally at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company shall be established at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., une société soumise au droit des Iles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, inscrite au Registrar of Companies of the Cayman Islands, sous le matricule MC 238484,

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec les autorités d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 13, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société consiste en la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, ainsi que la possession, l'administration, la mise en valeur et la gestion de ces participations.

La Société pourra également détenir des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles, et à l'émission de titres d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prêter assistance à toute société affiliée, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet. La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée.

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination "Gran Tierra Finance (Luxembourg) S.a r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché du Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille US Dollars (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1 chacune, toutes entièrement souscrites et libérées. A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.6 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 Nomination et révocation

La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérant(s) de catégorie A et de catégorie B.

Dès sa nomination, tout gérant autre que le gérant unique devra être désigné par l'associé unique ou les associés comme étant gérant de catégorie A ou de catégorie B.

Si la Société ne compte qu'un seul gérant au moment où un second gérant est nommé, l'associé unique ou les associés, devra/ont en plus d'indiquer la catégorie à laquelle appartient ce nouveau gérant, indiquer celle du gérant existant, au cas où celui-ci n'aurait pas déjà été catégorisé comme gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B.

Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s). Ils sont nommés et susceptibles d'être révoqués ad nutum par le(s) associé(s) de la Société.

7.2 Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.3 Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.4 Procédures

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion; cette majorité doit inclure la voix d'au moins un gérant de catégorie A et celle d'au moins un gérant de catégorie B. Les gérants désignent parmi eux un Président au début de chaque réunion. Le Président a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit, fax ou e-mail un autre gérant de même catégorie comme son représentant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5 Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 30^e jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

A la fin de chaque exercice social, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société. Le montant distribué ne doit pas excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

Souscription - Libération

Les Statuts ainsi établis, Gran Tierra Energy International Holdings Ltd., susnommée, déclare souscrire l'entière du capital social représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille US Dollars (USD 20.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément. '

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.000,-.

Décisions de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

Gérant de catégorie A:

- M. Dana Coffield, President et Chief Executive Officer, né le 19 avril 1958, à New York, Etats-Unis et demeurant professionnellement à 300, 625 -11 Avenue SW, Calgary, Alberta, T2R 0E1 Canada.

Gérants de catégorie B:

- M. Martinus C.J. Weijermans, Deputy Managing Director, né le 26 août 1970, à s'-Gravenhage, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,

- M. Robert van't Hoeft, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958, à Schiedam, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C le 23 août 2011. Relation: LAC/2011/3765. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120498/372.

(110138330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Calidad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.866.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «CALIDAD S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 août 2011, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: EAC/2011/11639.

- que la société «CALIDAD S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72866, constituée suivant acte notarié du 25 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 82 du 25 janvier 2000;

se trouve à partir de la date du 31 août 2011 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 28 juillet 2011 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 16 allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125815/24.

(110145008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Anton Capital Entertainment, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 161.727.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of August.

Before us, Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the "Shareholders") of Anton Capital Entertainment, S.C.A. a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions - SCA) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.727, incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, on 14 June 2011 (the "Company") not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Meeting is opened at 12.25 p.m. with M^e Edouard d'Anterrosches, lawyer, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Fabienne DEMANGEL, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Jeannette Vaude-Perrin, lawyer, professionally residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the present or represented Shareholders, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, signed by the proxies of the represented Shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented Shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons.

II. That pursuant to the attendance list, thirty one thousand (31,000) shares representing 100% of the interests in the Company are present or represented at the Meeting and that all Shareholders present or represented consider themselves being duly informed of the agenda and waive any convening notice.

III. That the Meeting is regularly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

Amendments to the following of the articles of incorporation of the Company (the "Articles")

1. Amendment of definition of "Shares" in article 1 Definitions so as to read as follows:

"Shares" has the meaning set out in article 7.2.2."

2. Amendment of article 7.2.1. so as to read as follows:

" 7.2.1. Issued share capital.

The Company's issued share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), consisting of one (1) General Partner Share and thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. "

3. Amendment of article 7.2.2. so as to read as follows:

" **7.2.2. Characteristics of Classes issued.** The Classes issued or to be issued by the Company have the following characteristics:

- (i) General Partner Share: one Share which has been subscribed by the General Partner as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;
- (ii) Class B1 Shares: Shares subscribed by Shareholders (actionnaire(s) commanditaire(s)) which may have different rights as set forth in articles 10 and 27;
- (iii) Class B2 Shares: Shares subscribed by Shareholders (actionnaire(s) commanditaire(s)) which may have different rights as set forth in articles 10 and 27; and
- (iv) Class C Shares: Shares which may be issued at the discretion of the General Partner which may have different rights as set forth in articles 10 and 27.

The General Partner Share, the Ordinary Shares (including Class B1 Shares and Class B2 Shares) and the Class C Shares will be individually referred to as a "Share" and collectively as the "Shares".

The General Partner may create additional Classes in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law."

4. Amendment of article 7.3.1. so as to read as follows:

" **7.3.1.** The Company's authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at one million and five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-), consisting of up to:

- (i) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B1 Shares;
 - (ii) one hundred twenty thousand (120,000) Class B2 Shares; and
 - (iii) one hundred eighty thousand (180,000) Class C Shares;
- all of which shall have a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share of each Class.

The authorised share capital (excluding the General Partner Share) shall be exclusively used for the purpose of issuance of Ordinary Shares and Class C Shares by the General Partner to Shareholders in exchange for their Capital Contribution."

5. Amendment of article 8.2 so as to read as follows:

" **8.2.** Subject to the provisions of articles 8.7 and 27, a Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it in the Company's share capital."

6. Amendment of article 10.1 so as to read as follows:

" **10.1.** The Shares (with the exception of the General Partner Share) held by the Shareholders are redeemable shares (the "Redeemable Shares") in accordance with article 49-8 of the Law. Redeemable Shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non-redeemable Shares. Subject to article 13 below, Redeemable Shares within the same Class of Shares shall be redeemable on a pro rata basis of Redeemable Shares of each Class held by each Shareholder upon request of the Company in accordance with article 49-8 of the Law and as may be further provided for in the Investors' Agreement from time to time. The redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed Shares bear no voting right, and have no right to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a resolution of the general meeting of Shareholders to be approved at the Special Majority."

7. Amendment of article 27.2.1 so as to read as follows:

" **27.2.1. Priority of distributions.** Subject to articles 13 and 27.2.3., all proceeds and other amounts (including the Carried Interest) which can be distributed by the Company to its Shareholders and which are determined by the General Partner (acting in good faith) to arise from any Investment, shall be distributed in the order of priority (after payment of any costs, expenses and liabilities of the Company not detailed herein to the extent not borne by the General Partner, if any) as determined in respect of the Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class C Shares as the case may be, in the Investors' Agreement from time to time."

8. Amendment of article 30 so as to read as follows:

" **Art. 30. Governing law.** These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law or the Investors' Agreement."

Then, the Meeting after deliberation takes unanimously the following resolutions:

First resolution

To amend the definition of "Shares" in article 1 Definitions so as to read as follows:

" "Shares" has the meaning set out in article 7.2.2."

Second resolution

To amend article 7.2.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **7.2.1. Issued share capital.** The Company’s issued share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-), consisting of one (1) General Partner Share and thirty thousand nine hundred ninety nine (30,999) Class B1 Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each. “

Third resolution

To amend article 7.2.2. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **7.2.2. Characteristics of Classes issued.** The Classes issued or to be issued by the Company have the following characteristics:

(i) General Partner Share: one Share which has been subscribed by the General Partner as unlimited Shareholder (actionnaire gérant commandité) of the Company;

(ii) Class B1 Shares: Shares subscribed by Shareholders (actionnaire(s) commanditaire(s)) which may have different rights as set forth in articles 10 and 27;

(iii) Class B2 Shares: Shares subscribed by Shareholders (actionnaire(s) commanditaire(s)) which may have different rights as set forth in articles 10 and 27; and

(iv) Class C Shares: Shares which may be issued at the discretion of the General Partner which may have different rights as set forth in articles 10 and 27.

The General Partner Share, the Ordinary Shares (including Class B1 Shares and Class B2 Shares) and the Class C Shares will be individually referred to as a “Share” and collectively as the “Shares”.

The General Partner may create additional Classes in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Law.”

Fourth resolution

To amend article 7.3.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **7.3.1.** The Company’s authorised share capital, including the issued share capital, is fixed at one million and five hundred thousand Euro (EUR 1,500,000.-), consisting of up to:

(i) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B1 Shares;

(ii) one hundred twenty thousand (120,000) Class B2 Shares; and

(iii) one hundred eighty thousand (180,000) Class C Shares;

all of which shall have a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per share of each Class.

The authorised share capital (excluding the General Partner Share) shall be exclusively used for the purpose of issuance of Ordinary Shares and Class C Shares by the General Partner to Shareholders in exchange for their Capital Contribution.”

Fifth resolution

To amend article 8.2. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **8.2.** Subject to the provisions of articles 8.7 and 27, a Shareholder’s right in the Company’s assets and profits shall be proportional to the number of Shares held by him/her/it in the Company’s share capital.”

Sixth resolution

To amend article 10.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **10.1.** The Shares (with the exception of the General Partner

Share) held by the Shareholders are redeemable shares (the “Redeemable Shares”) in accordance with article 49-8 of the Law. Redeemable Shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as non redeemable Shares. Subject to article 13 below, Redeemable Shares within the same Class of Shares shall be redeemable on a pro rata basis of Redeemable Shares of each Class held by each Shareholder upon request of the Company in accordance with article 49-8 of the Law and as may be further provided for in the Investors’ Agreement from time to time. The redemption of the Redeemable Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law (distributable funds, inclusive of the reserve established with the funds received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. Redeemed Shares bear no voting right, and have no right to receive dividends or the liquidation proceeds. Redeemed shares may be cancelled upon request of the General Partner by a resolution of the general meeting of Shareholders to be approved at the Special Majority”.

Seventh resolution

To amend article 27.2.1. of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **27.2.1. Priority of distributions.** Subject to articles 13 and 27.2.3., all proceeds and other amounts (including the Carried Interest) which can be distributed by the Company to its Shareholders and which are determined by the General Partner (acting in good faith) to arise from any Investment, shall be distributed in the order of priority (after payment of any costs, expenses and liabilities of the Company not detailed herein to the extent not borne by the General Partner, if any) as determined in respect of the Class B1 Shares, Class B2 Shares and Class C

Shares as the case may be, in the Investors' Agreement from time to time.”

Eighth resolution

To amend article 30 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 30. Governing law.** These Articles shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles

shall be determined in accordance with the Law or the Investors' Agreement.”

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

There being no further business, the Meeting is there upon adjourned at 12.45 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first written above.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'Anton Capital Entertainment S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161.727, constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire demeurant à Rambrouch le 14 juin 2011 (la «Société») non encore publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 12.25 heures sous la présidence de M^e Edouard d'Anterrosches, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Fabienne DEMANGEL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Me Jeannette Vaude-Perrin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose que:

I. que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, dûment signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'assemblée;

Les procurations signées «ne varietur» par le mandataire des actionnaires et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement;

II. que conformément à la liste de présence, trente et un mille (31,000) actions représentant 100 % du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée et tous les actionnaires déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée qui leur a été communiquée au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usages

III. que la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

Modifications des articles suivants contenus dans les statuts de la Société ("les Statuts")

1. Modification de la définition d' «Actions» dans l'article 1. Définitions comme suit:

«Actions» a la signification qui lui est attribuée dans l'article 7.2.2.

2. Modification de l'article 7.2.1. comme suit:

« **7.2.1. Capital social émis.** La Société a un capital social émis de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) Action de Commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Classe B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

3. Modification de l'article 7.2.2. comme suit:

« **7.2.2. Les caractéristiques des Classes d'Actions.** Les Classes d'Actions émises ou à être émises par la Société ont les caractéristiques suivantes:

(i) Action du Commandité: Action unique souscrite par l'Associé Commandité, en sa qualité d'associé commandité de la Société;

(ii) Actions de Classe B1: Actions souscrites par le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) qui peuvent avoir des droits différents comme exposé dans les articles 10 et 27;

(iii) Actions de Classe B2: Actions souscrites par le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) qui peuvent avoir des droits différents comme exposé dans les articles 10 et 27;

(iv) Actions de Classe C: Actions qui peuvent être émises à la discrétion de l'Associé Commandité, qui peuvent avoir des droits différents comme exposé dans les articles 10 et 27.

L'Action de Commandité, les Actions Ordinaires (comprenant les Actions de Classe B1 et les Actions de Classe B2) et les Actions de Classe C seront désignées individuellement comme une «Action» et collectivement comme les «Actions».

L'Associé Commandité est autorisé à créer les dites nouvelle(s) Classes d'Actions conformément aux dispositions des présents statuts et aux conditions fixées par la Loi.»

4. Modification de l'article 7.3.1. comme suit:

« **7.3.1.** Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), composé d'un maximum de:

(i) Un million deux cent mille (1.200.000) Actions de Classe B1;

(ii) Cent vingt mille (120.000) Actions de Classe B2; et

(iii) Cent quatre-vingt mille (180.000) Actions de Classe C;

La valeur nominale est d'un euro (1,-Euros) par Action de chaque Classe.

Le capital social autorisé (à l'exclusion de l'Action de Commandité) sera utilisé à titre exclusif aux fins de l'émission d'Actions Ordinaires par l'Associé Commandité et d'Actions de Classe C au bénéfice des Actionnaires en contrepartie de leurs Apports en Capital.»

5. Modification de l'article 8.2 comme suit:

« **8.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 8.7 et 27, le droit d'un Actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient dans le capital social de la Société attribuable à la Classe appropriée.»

6. Modification de l'article 10.1 comme suit:

« **10.1.** Les Actions détenues par les Actionnaires (à l'exception de l'Associé Commandité) sont des Actions rachetables (les "Actions Rachetables") conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Actions Rachetables, au sein de la même classe d'actions, sont assorties des mêmes droits aux dividendes et des mêmes droits de vote que les Actions non rachetables. Sous réserve de l'article 13 ci-après, les Actions Rachetables, au sein de la même classe d'actions, seront remboursables au prorata des Actions Rachetables de chaque Classe détenue par chaque Actionnaire sur demande de la Société conformément à l'article 49-8 de la Loi ou selon les dispositions du Pacte d'Actionnaires de temps à autre. Le rachat des Actions Rachetables ne peut être réalisé que moyennant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la réserve établie avec les fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission destinée à ce rachat. Les Actions rachetées ne sont pas assorties de droits de vote, ni du droit de recevoir des dividendes ou le boni de liquidation. Les Actions rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Associé Commandité aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires approuvée à la Majorité Qualifiée.»

7. Modification de l'article 27.2.1 comme suit:

« **27.2.1. Ordre de priorité de distribution.** Sous réserve de l'article 13 et 27.2.3, tous les revenus et autres montants (y compris le Carried Interest) qui peuvent être distribués par la Société à ses Actionnaires et qui sont déterminés par l'Associé Commandité (agissant de bonne foi) comme provenant de tout Investissement, doivent être distribués (après règlement des frais, dépenses et dettes de la Société ici non détaillé, le cas échéant dans la mesure du montant supporté par l'Associé Commandité) tels que déterminés, dans le respect de la Classe d'Actions B1, Classe d'Actions B2 et la Classe d'Actions C1 selon le cas ou tels que déterminés dans le Pacte d'Actionnaire de temps à autre.»

8. Modification de l'article 30 comme suit:

« **Art. 30. Loi Applicable.** Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi ou au Pacte d' Actionnaires.»

Première résolution

1. Modification de la définition d' «Actions» dans l'article 1, définitions comme suit:

«Actions» a la signification qui lui est attribuée dans l'article 7.2.2.

Deuxième résolution

Modification de l'article 7.2.1. comme suit:

« **7.2.1. Capital social émis.** La Société a un capital social émis de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par une (1) Action de Commandité et trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Classe B1, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

Modification de l'article 7.2.2. comme suit:

« **7.2.2. Les caractéristiques des Classes d'Actions.** Les Classes d'Actions émises ou à être émises par la Société ont les caractéristiques suivantes:

(i) Action du Commandité: Action unique souscrite par l'Associé Commandité, en sa qualité d'associé commandité de la Société;

(ii) Actions de Classe B1: Actions souscrites par le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) qui peuvent avoir des droits différents comme exposé dans les articles 10 et 27;

(iii) Actions de Classe B2: Actions souscrites par le(s) Actionnaire(s) Commanditaire(s) qui peuvent avoir des droits différents comme exposé dans les articles 10 et 27;

(iv) Actions de Classe C: Actions qui peuvent être émises à la discrétion de l'Associé Commandité, qui peuvent avoir des droits différents comme exposé dans les articles 10 et 27.

L'Action de Commandité, les Actions Ordinaires (comprenant les Actions de Classe B1 et les Actions de Classe B2) et les Actions de Classe C seront désignées individuellement comme une «Action» et collectivement comme les «Actions».

L'Associé Commandité est autorisé à créer les dites nouvelle(s) Classes d'Actions conformément aux dispositions des présents statuts et aux conditions fixées par la Loi.»

Quatrième résolution

Modification de l'article 7.3.1. comme suit:

« **7.3.1.** Le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à un million cinq cent mille Euros (EUR 1.500.000,-), composé d'un maximum de:

(i) Un million deux cent mille (1.200.000) Actions de Classe B1;

(ii) Cent vingt mille (120.000) Actions de Classe B2; et

(iii) Cent quatre-vingt mille (180.000) Actions de Classe C;

La valeur nominale est d'Un euro (1,-Euros) par Action de chaque Classe.

Le capital social autorisé (à l'exclusion de l'Action de Commandité) sera utilisé à titre exclusif aux fins de l'émission d'Actions Ordinaires par l'Associé Commandité et d'Actions de Classe C au bénéfice des Actionnaires en contrepartie de leurs Apports en Capital.»

Cinquième résolution

Modification de l'article 8.2 comme suit:

« **8.2.** Sous réserve des dispositions de l'article 8.7 et 27, le droit d'un Actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'Actions qu'il détient dans le capital social de la Société attribuable à la Classe appropriée.»

Sixième résolution

Modification de l'article 10.1 comme suit:

« **10.1.** Les Actions détenues par les Actionnaires (à l'exception de l'Associé Commandité) sont des Actions rachetables (les "Actions Rachetables") conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les Actions Rachetables, au sein de la même classe d'actions, sont assorties des mêmes droits aux dividendes et des mêmes droits de vote que les Actions non rachetables. Sous réserve de l'article 13 ci-après, les Actions Rachetables au sein de la même classe d'actions, seront remboursables au prorata des Actions Rachetables de chaque Classe détenue par chaque Actionnaire sur demande de la Société con-

formément à l'article 49-8 de la Loi ou selon les dispositions du Pacte d'Actionnaires de temps à autre. Le rachat des Actions Rachetables ne peut être réalisé que moyennant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi (fonds distribuables incluant la réserve établie avec les fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission destinée à ce rachat. Les Actions rachetées ne sont pas assorties de droits de vote, ni du droit de recevoir des dividendes ou le boni de liquidation. Les Actions rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Associé Commandité aux termes d'une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires approuvée à la Majorité Qualifiée.»

Septième résolution

Modification de l'article 27.2.1 comme suit:

« **27.2.1. Ordre de priorité de distribution.** Sous réserve de l'article 13 et 27.2.3, tous les revenus et autres montants (y compris le Carried Interest) qui peuvent être distribués par la Société à ses Actionnaires et qui sont déterminés par l'Associé Commandité (agissant de bonne foi) comme provenant de tout Investissement, doivent être distribués (après règlement des frais, dépenses et dettes de la Société ici non détaillé, le cas échéant dans la mesure du montant supporté par l'Associé Commandité) tels que déterminés, dans le respect de la Classe d'Actions B1, Classe d'Actions B2 et la Classe d'Actions C1 selon le cas ou tels que déterminés dans le Pacte d'Actionnaire de temps à autre.»

Huitième résolution

Modification de l'article 30 comme suit:

« **Art. 30. Loi Applicable.** Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi ou au Pacte d' Actionnaires.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.45 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. d'Anterrosches, F. Demangel, J. Vaude-Perrin, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 août 2011. Relation: RED/2011/1747. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011118733/337.

(110136746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

**KBC Participations Renta B, Société Anonyme,
(anc. KBC Participations Bonds).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 73.070.

L'an deux-mille onze, le seize août,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire (ci-après «l'Assemblée Générale») de l'actionnaire unique de la société KBC Participations Bonds, ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.070, constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire résidant à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 décembre 1999, publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129, le 8 février 2000 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2010 publié au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 2121, le 8 octobre 2010.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Madame Claudine SCHOELLEN, employée privée, demeurant à Berbourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique est représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions émises, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant:

1. Décision d'approuver la Fusion (telle que définie ci-après) conformément au projet de fusion publié le 13 juillet 2011 au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1551 (ci-après le «Projet»);

2. Décision d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et les sociétés absorbées définies ci-dessous:

- KBC Participations Access, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93 882,

- KBC Participations Districlick, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73 072,

- KBC Participations Life, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73 077,

- KBC Participations Partners, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73 073,

- KBC Participations Invest, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73 074,

- KBC Participations Frequent, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70 166,

- KBC Participations Equity, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113 979,

- KBC Conseil-Service, une société anonyme ayant son siège social au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46 977 (ci-après collectivement les «Sociétés Absorbées») (ci-après la «Fusion»);

3. Décision d'approuver les effets de la Fusion envers les tiers;

4. Décision de dissoudre, sans liquidation, les Sociétés Absorbées;

5. Décision d'approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après la «Loi»);

6. Reconnaissance que les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies;

7. Décision d'approuver l'émission de cinq cent quatre-vingt-treize (593) nouvelles actions;

8. Modification corrélative de l'article 5 des statuts;

9. Décision de changer la dénomination sociale de la Société en KBC Participations Renta B;

10. Modification corrélative de l'article 1 des statuts;

11. Décision de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société afin qu'elle se tienne désormais le deuxième vendredi du mois de juin;

12. Modification corrélative de l'article 8 des statuts;

13. Décision d'approuver le terme du mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé des Sociétés Absorbées;

14. Quitus donné aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé des Sociétés Absorbées; et

15. Délégation de pouvoirs.

Première décision

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la Fusion conformément au Projet.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion entre la Société et les Sociétés Absorbées tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, des Sociétés Absorbées, à la Société, tel que défini à l'article 7 du Projet.

L'Assemblée Générale reconnaît que la Fusion est effective à compter de la date d'approbation de la Fusion par la Société et les Sociétés Absorbées, qui ont lieu ce jour le 16 août 2011 (ci-après la «Date d'Effet»).

Il est entendu que d'un point de vue comptable, la Fusion sera considérée comme ayant eu lieu le 1^{er} janvier 2011, conformément à l'article 7.2 du Projet.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) de la Loi relatif au transfert des droits et obligations des sociétés absorbées, vis-à-vis des tiers de la Société et en particulier toutes les obligations de paiement relatives aux obligations, créances, effets de change, émis par les Sociétés Absorbées, tel que défini à l'article 5 du Projet.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) c) de la Loi relatif à la dissolution sans liquidation des Sociétés Absorbées, lesquelles sociétés cessent d'exister et dont les actions sont par conséquent annulées, tel que mentionné à l'article 5.3 du Projet.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'approuver le rapport du Conseil d'Administration tel que stipulé par l'article 265 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies.

Septième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver l'émission de cinq cent quatre-vingt-treize (593) nouvelles actions sans valeur nominale représentant une valeur totale de soixante-douze millions trois cent soixante-treize mille cent vingt euros (EUR 72.373.120,-), investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes (les «Actions») afin d'augmenter le capital social de la Société, le portant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) à soixante-douze millions quatre cent quarante-huit mille cent vingt euros (EUR 72.448.120,-) tel qu'indiqué à l'article 8.1 du Projet.

Huitième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-douze millions quatre cent quarante-huit mille cent vingt euros (72.448.120,- EUR), représenté par mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) actions sans désignation de valeur.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «KBC Participations Bonds» en «KBC Participations Renta B».

Dixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée «KBC Participations Renta B», ci-après dénommée la 'Société'».

Onzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de changer la date de l'Assemblée Générale annuelle de la Société, afin qu'elle se tienne désormais le deuxième vendredi du mois de juin.

Douzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société pour désormais lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit à Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre endroit de Luxembourg désigné dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de juin de chaque année à 9.00 heures».

Treizième résolution

L'Assemblée Générale déclare que, à la suite de la Fusion, le mandat des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé des Sociétés Absorbées prendra fin à compter de la Date d'Effet.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé des Sociétés Absorbées pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la Date d'Effet.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale décide de confier tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société, agissant individuellement, au vue d'accomplir toutes formalités auprès des autorités publiques ou des personnes privées, et d'accomplir plus généralement tous actes nécessaires ou utiles à la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

Constatation

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et attesté de l'existence et de la validité des actes juridiques et des formalités requis par la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Echternach.

Lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms et prénoms, états et demeures, elles ont signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. SCHOELLEN, P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 19 août 2011. Relation: ECH/2011/1356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 24 août 2011.

Référence de publication: 2011121066/148.

(110138418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Credit Suisse Private Equity Platform Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.623.

Le nom de Credit Suisse Asset Management Holding Europe (Luxembourg) SA, associé unique de la Société, a changé pour Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011121628/14.

(110138398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Dash'Wayne, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5975 Itzig, 24, Cité Bernard Simmingier.

R.C.S. Luxembourg F 8.782.

Rectificatif du document déposé le 29 juin 2011 sous la référence L110100402

L'article 26 dans le TITRE V CONSEIL D'ADMINISTRATION avait été voté comme suit mais lors de sa rédaction une erreur a été commise: le montant des mouvements financiers a été omis.

Le texte devrait être comme suit:

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Le président et le vice-président sont tous les deux autorisés à signer au nom de l'association. Pour des mouvements financiers supérieurs à 10 000 euros la signature d'un deuxième administrateur est requise.

Référence de publication: 2011121632/15.

(110138722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

GRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 595.525,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.388.

—
EXTRAIT

L'actionnaire de la Société a vu son adresse modifiée comme suit:

Monsieur Richard Robert Ward résidant à 19 High Path, Belle Terre, NY 11777, New York, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GRP Sàrl

Halsey Sàrl

Représentée par Christophe Gammal

Référence de publication: 2011121646/15.

(110138269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Wind Acquisition Holdings Finance II S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.824.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire des actionnaires en date du 30 juillet 2011

Après délibération, l'Assemblée décide à l'unanimité:

1. Les mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration de M. Fabio CECCARELLI, demeurant au 48 rue de Strasbourg, L-2560, Grand-Duché de Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012;

2. Le mandat d'administrateur de M. Jean-Christophe DAUPHIN, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012;

3. Le mandat d'administrateur de M. David Catala, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012;

4. Le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée KPMG Audit S.àrl., ayant son adresse professionnelle au 9, Allée Scheffer, L-2520, Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Fait à Luxembourg, le 30 juillet 2011.

Certifié sincère et conforme

Fabio CECCARELLI

Administrateur

Référence de publication: 2011126114/24.

(110145120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Intertravel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.466.

—
Extrait de la décision prise par le gérant unique en date du 15 mars 2011

Le siège social de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 20 mars 2011.
 Pour extrait sincère et conforme
 Pour ENTERTRAVEL SARL
 Intertrust (Luxembourg) S.A.
 Signature

Référence de publication: 2011121650/15.

(110138646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Le Comitium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 83.527.

Il résulte d'une décision des actionnaires réunis en assemblée générale du 4 août 2011 que:

- les mandats de Monsieur Jonathan BEGGIATO, de Monsieur Jean-Marc ASSA et de Monsieur Henry Dominique COLIN de leurs fonctions d'administrateurs sont renouvelés jusqu'à l'assemblée statutaire de 2017.
- le mandat de la société LA FIDUCIAIRE LUXEMBOURG PARIS GENEVE SARL de sa fonction de commissaire aux comptes est renouvelé jusqu'à l'assemblée statutaire de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
 Un administrateur

Référence de publication: 2011121651/15.

(110138744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Luxfide S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 60.245.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Madame Rima Adas, Monsieur Thierry Blondeau, Monsieur Valéry Civilio, Monsieur Laurent de La Mettrie, Monsieur Sami Douénias, Monsieur Philippe Duren, Monsieur Amaury Evrard, Monsieur Michel Guilluy, Monsieur Luc Henzig, Monsieur Pierre Krier, Madame Véronique Lefebvre, Monsieur Jean-Robert Lentz, Monsieur Steven Libby, Monsieur Mervyn Martins, Monsieur Laurent Marx, Monsieur Marc Minet, Monsieur Didier Mouget, Monsieur Paul Neyens, Monsieur John Parkhouse, Madame Valérie Piastrelli, Monsieur Wim Piot, Monsieur Christophe Pittie, Madame Anne-Sophie Preud'homme, Monsieur Didier Prime, Monsieur Pascal Rakovsky, Monsieur David Roach, Monsieur Michiel Roumieux, Monsieur Marc Saluzzi, Monsieur Serge Saussoy, Monsieur Thomas Schiffler, Monsieur Philippe Sergiel, Monsieur Günter Simon, Monsieur Luc Trivaudey et la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers,

demeurant tous professionnellement 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

ici représentés par Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée Luxfide S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg section B numéro 60.245, constituée sous forme d'une société anonyme et sous la dénomination de Luxfide S.A. suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 613 du 5 novembre 1997, et transformée en société à responsabilité limitée avec adoption de la dénomination de Luxfide S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 19 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 668 du 30 avril 2002;
- en date du 9 février 2005 (2 actes), publiés au Mémorial C numéro 230 du 1^{er} février 2006 et numéro 282 du 8 février 2006;
- en date du 7 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 352 du 17 février 2006;

- en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2458 du 30 décembre 2006;
- en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1213 du 20 juin 2007;
- en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C numéro 950 du 17 avril 2008.
- en date du 7 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2995 du 19 décembre 2008.

Que les comparants représentent 97,20 % du capital social de ladite société et qu'ils ont pris, en date du 24 juin 2011, à l'unanimité des associés présents et représentés les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont tous été dûment invités à assister à la présente assemblée et les associés présents, à l'unanimité, se considèrent dûment et valablement convoqués et déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été rendu disponible au préalable.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer l'objet social de la société et en conséquence de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement des professions de réviseur d'entreprises et d'expert-comptable, y compris le contrôle légal des comptes, les missions confiées par la loi aux réviseurs d'entreprises agréés ou les missions contractuelles d'audit et de certification, l'expertise comptable, le conseil ou l'assistance dans les domaines de la fiscalité, de la création, gestion, cession ou restructuration d'entreprises ainsi que toutes activités consultatives ou d'assistance dans les secteurs au sens large de l'environnement ou du développement durable, ainsi que dans tous domaines y relatifs.

La société peut encore exercer toutes activités accessoires à l'objet principal. Elle pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires et accomplir toutes opérations mobilières ou immobilières utiles à son activité."

Troisième résolution

La collectivité des associés, conformément à l'article 7 des statuts, entérine la sortie de Monsieur Gian Marco Magrini et l'entrée de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec effet au 31 janvier 2010, la sortie de Monsieur Olivier Mortelmans avec effet au 1^{er} février 2010, la sortie de Monsieur Bernard Dubois avec effet au 18 juin 2010, la sortie de Monsieur Roland Mertens avec effet au 6 septembre 2010, la sortie de Madame Odile Renner avec effet au 1^{er} janvier 2011 et la sortie de feu Monsieur Etienne Boulard avec effet au 28 mars 2011, et approuve les différentes cessions de parts intervenues entre les associés et Monsieur Gian Marco Magrini, Monsieur Olivier Mortelmans, Monsieur Bernard Dubois, Monsieur Roland Mertens, Madame Odile Renner, les héritiers de feu Monsieur Etienne Boulard et PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

Quatrième résolution

La collectivité des associés, comme conséquence des résolutions précédentes, décide de modifier l'article 6 des statuts de la façon suivante avec effet au 28 mars 2011:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Madame Rima Adas, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
2. Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
3. Monsieur Valéry Civilio, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
4. Monsieur Laurent de La Mettrie, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
5. Monsieur Sami Douénias, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
6. Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
7. Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
8. Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);

9. Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
10. Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
11. Madame Véronique Lefebvre, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
12. Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
13. Monsieur Steven Libby, certified public accountant, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
14. Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
15. Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
16. Monsieur Marc Minet, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
17. Monsieur Didier Mouget, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
18. Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
19. Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
20. Madame Valérie Piastrelli, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
21. Monsieur Wim Piot, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
22. Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
23. Madame Anne-Sophie Preud'homme, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
24. Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
25. Monsieur Pascal Rakovsky, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
26. Monsieur David Roach, qualified chartered accountant, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
27. Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
28. Madame Catherine Ruckel, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
29. Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
30. Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
31. Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quinze parts sociales (15);
32. Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
33. Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
34. Monsieur Luc Trivaudey, expert-comptable, demeurant professionnellement 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, quatorze parts sociales (14);
35. PricewaterhouseCoopers S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 65.477, cabinet de révision agréé, ayant son siège social au 400 route d'Esch à L-1471 Luxembourg, douze parts sociales (12);

Total: cinq cents parts sociales (500).

La répartition du bénéfice en ce compris le boni de liquidation se fera suivant les conventions particulières intervenues entre tous les associés.

Cinquième résolution

La collectivité des associés modifie l'article 6 des statuts, qui prend la teneur suivante avec effet au 29 juin 2011:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le registre des parts sociales que la loi requiert la société de tenir peut constituer en un fichier informatique. En ce cas, un gérant paraphe un exemplaire papier une fois l'an au moins.

La répartition du bénéfice au titre de dividende ou de boni de liquidation se fera en proportion des parts sociales détenues par les associés.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de mille cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Pascal Rakovsky, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 août 2011. Relation GRE/2011/2867. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 août 2011.

Référence de publication: 2011120574/165.

(110138513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

Ares Finance 2 SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.517.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 23 août 2011:

- acceptation de la démission de Monsieur Paul van Baarle en tant qu'administrateur avec effet au 23 août 2011;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 23 août 2011, de Madame Florence Rao, née le 02 octobre 1975 à Troyes (France), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2012;
- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

* Monsieur Jorge Pérez Lozano

* Monsieur Marcus Vennekens

* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011126795/24.

(110144854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Parfid S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.941.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011126922/9.

(110146048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.
